BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 197

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

523 020 287 RCS Aix-en-Provence.
SILAEXPERT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 1330, Avenue Jrg Gauthier de la Lauzière, Bâtiment D5 Zone Industrielle des Milles Europarc de Pichaury, 13290 Aix-en-Provence.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SILAEXPERTTIM TALENT SAS au capital de 100 000 €SAS au capital de 51 355,07 € ZI des Milles20 rue Sainte Croix de la Bretonnerie Europarc de Pichaury75004 Paris 1330 avenue Jrg Gauthier de la Lauzière, bât D5 RCS Paris 813 043 692 13290 Aix-en-Provence RCS Aix en Provence 523 020 287 AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE Par acte SSP en date du 20 septembre 2024, les sociétés sus-désignées ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société Tim Talent (« Société Absorbée ») par la société Silaexpert (« Société Absorbante ») sur la base d'un actif de 5.809.980 € et d'un passif de 13.712.467 €, dégageant un actif net apporté égal à -7.902.487 €. La société Tim Talent et la société Silaexpert étant détenues en intégralité par la même société mère, à savoir la société Silae (RCS Aix-en-Provence 518 892 211) : -Il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé, -Aucune prime de fusion ne sera constatée. Il est envisagé de donner un caractère rétroactif à la fusion d'un point de vue comptable et fiscal, au 1er janvier 2024. A la date de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été établi sous la condition de l'approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbante. Conformément à l'article L 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé : -au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris en date du 20 septembre 2024 pour Tim Talent, -au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence en date du 20 septembre 2024 pour Silaexpert. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..